



15ème législature

Question N° : 36114	De M. Jean-Philippe Ardouin (La République en Marche - Charente-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique >élevage	Tête d'analyse >Epizootie de grippe aviaire en Nouvelle-Aquitaine	Analyse > Epizootie de grippe aviaire en Nouvelle-Aquitaine.
Question publiée au JO le : 09/02/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le nouvel épisode d'épizootie d'influenza aviaire qui touche la filière des palmipèdes à foie gras. Si la situation semble sous contrôle dans l'immédiat en Charente-Maritime, depuis le réhaussement de l'alerte en novembre 2020, il n'en est pas de même pour les Landes, où de nombreux foyers ont été dénombrés sur les 365 existants dans le sud-ouest au 22 janvier 2021. Au final, depuis l'automne 2020, près d'un million de volailles ont été abattues. Les pouvoirs publics ont pris toute la mesure de ce risque. Selon Mme la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, on n'est pas à l'abri d'un ressaut du virus dans les semaines à venir, ce qui aurait à nouveau de graves conséquences pour la filière. Il souhaiterait connaître les mesures à venir qu'envisage le Gouvernement pour poursuivre la lutte contre cette nouvelle vague de grippe aviaire H5N8 et quelles seront les aides pour les exploitations touchées en 2021.